

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : STATIONNEMENT RESERVE pour un food truck « LA MARMITE FLAMANDE »
Sur le parking face au n° 12 Rue de l'Est (face à la crèche) à WARHEM
Réf. : 2026.069

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-263 du 22/07/82,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code du commerce, notamment les articles L. 310-2 et R310-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande de M. et Mme BOSSU Sabine & Ronald concernant l'installation d'un Food Truck axé sur les spécialités flamandes sur le parking face au 12 Rue de l'Est (2 emplacements) à WARHEM tous les **mercredis de 18 h 30 à 22 h 00** ;

ARRETE

Article 1 : Les pétitionnaires seront autorisés à occuper une partie du domaine public sise parking 12 Rue de l'Est afin d'y installer son camion food-truck pour y exercer leur activité de commerce ambulant tous les **mercredis de 18 h 30 à 22 h 00** à compter du **Mercredi 2 Septembre 2026**.

Article 2 : Les pétitionnaires veilleront à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

Article 3 : La présente autorisation ne dispense pas les permissionnaires de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementaires et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire.

Article 4 : La présente autorisation est révocable à tout moment, en cas de non-respect par les pétitionnaires des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toutes autres raisons d'intérêt général.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. et Mme BOSSU Sabine et Ronald
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Services Techniques

Warhem, le 27 Juillet 2026

Eric DUJARDIN

Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 29 JUL. 2026
LE MAIRE

